

Je voudrais maintenant lire la fin de ce passage de la Bible :

C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction.

Rendez à tous ce qui leur est dû : l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.

Aucun groupement religieux n'a rien à craindre de cette mesure. Tant que leurs membres seront de loyaux sujets et obéiront aux lois du pays, ils peuvent vivre bien en paix. Au risque de me répéter, je prie le ministre en charge du bill d'exposer au premier ministre, qui est absent, le désir des membres de notre groupe et peut-être aussi des autres groupes de l'opposition. Nous voulons pouvoir discuter certains sujets très importants touchant toute cette question et l'on est peut-être certain que nous ne chercherons pas à créer des embarras au Gouvernement.

M. J. G. DIFENBAKER (Lake-Centre) : Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, mais certaines questions ont surgi qui me forcent à dire quelques mots.

Je voudrais tout d'abord signaler que l'esprit de parti n'a jamais eu sa place dans les délibérations du comité des règlements concernant la défense du Canada. Celui-ci était animé du désir de rendre service au pays en cette heure difficile. Je voudrais ici rendre témoignage au ministre des Finances (M. Ilsley) qui, en sa qualité de président, a fait preuve d'un tact, d'un dévouement et d'un respect des idées de chacun qui ont beaucoup facilité la tâche commune.

L'honorable préopinant (M. Hansell) a laissé entendre que l'Empire pourrait être vaincu. En attendant ces paroles, j'ai compris qu'en cette heure de danger chacun de nous devrait avoir foi en l'avenir, chacun devrait conserver son moral et être prêt à faire sa part pour la victoire. A ceux qui nous prédisent une défaite possible, je dirai qu'en cette heure de difficultés, où certaines gens nous annoncent la ruine, il me fait plaisir, à moi Canadien de quatre générations, de me rappeler ces vers réconfortants de Shakespeare :

This England never did, nor never shall,
Lie at the proud foot of a conqueror,
But when it first did help to wound itself.
Now these her princes are come home again,
Come the three corners of the world in arms,
And we shall shock them. Nought shall make
us rue,
If England to itself do rest but true.

Voilà quels sentiments devraient nous animer en ce moment.

Les règlements concernant la défense du Canada, que le comité étudie depuis quelques semaines, renferment certaines dispositions

contre les prophètes de malheur et les colporteurs de nouvelles. La mesure dont la Chambre est actuellement saisie a pour but d'empêcher les agissements de ceux qui cherchent à détruire et elle enlève un argument que pouvaient jusqu'à présent invoquer en leur faveur les personnes entrées au pays sans avoir prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le roi. Dans l'éloquent discours qu'il a prononcé ce matin, l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) a parlé de certaines menées de la cinquième colonne, ajoutant que nous avons été heureux au Canada puisque nous n'avons pas connu d'actes de sabotage. Il a aussi rendu un hommage bien mérité à la Royale gendarmerie à cheval du Canada. Sans vouloir divulguer les renseignements fournis au comité, je dois dire que l'honorable député n'a rien exagéré en vantant les services de la gendarmerie canadienne, je fais particulièrement allusion à ce qu'elle a fait le 3 septembre et de nouveau le 10 juin, après la déclaration de guerre de l'Italie.

La mesure à l'étude a pour but de rendre impuissants pour la durée de la guerre les Quislings et les autres personnes animées des mêmes sentiments. A ceux qui soutiennent qu'on ne devrait pas imposer la peine capitale, je ferai remarquer que la loi exige aujourd'hui que les personnes coupables de trahison soient condamnées à mort. On peut se rendre coupable de trahison de plusieurs manières. L'alinéa i), article 74 du Code criminel, renferme ce qui suit :

La trahison est :

i) Le fait d'aider un ennemi public en guerre avec Sa Majesté, par quelque moyen que ce soit ;

Cet article s'inspire d'un principe à peu près identique à celui de l'article 3 du bill à l'étude, mais il enlève un argument de défense en faveur des sujets de pays étrangers. La cinquième colonne est à l'œuvre en Amérique du Nord. D'après une dépêche parue dans la *Winnipeg Tribune*, numéro du 14 juin, l'activité des membres de la cinquième colonne est plus ouverte et plus visible en ce moment au Mexique qu'elle ne l'était en Hollande juste avant l'invasion de ce pays par Hitler. Voici ce que contient la dépêche :

Les preuves de l'infiltration nazie qui parviennent au correspondant stationné au Mexique sont plus nombreuses que celles que l'on possédait au sujet des moeuvres nazies en Hollande quelques mois avant l'invasion de ce pays par les Allemands. On remarque une similarité frappante dans les faits constatés, mais dans ce cas-ci, on n'est pas aussi enclin à les méconnaître qu'on l'était dans le pays prospère et satisfait de lui-même qu'était la Hollande.

La politique intérieure est le domaine d'activité des membres de la Gestapo nazie et de leurs collègues du service de propagande.

Il est dit ensuite qu'une vaste organisation a été créée au Mexique en vue de détruire